

SIGNATURE ACCORDS

Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) Plan de Départs Volontaires (PDV)

Le plan de transformation « Carrefour 2022 », annoncé le 23 janvier, prévoyait :

- de fermer ou revendre les 272 magasins intégrés du périmètre Carrefour Proximité, et donc de supprimer 2 192 emplois, cadres, agents de maîtrise et employés,
- d'alléger les effectifs sièges de 2 400 postes, dans le cadre d'un Plan de Départs Volontaires

Dans ce contexte, rejeter purement et simplement ces plans signifiait offrir à la direction le loisir d'imposer unilatéralement un PDV et un PSE et accentuer la casse sociale.

Le **SNEC** a donc choisi de s'asseoir aux tables de négociations afin d'être force de proposition et que les meilleurs accords possibles soient négociés pour l'ensemble des salariés concernés.

Le **SNEC** a pris ses responsabilités et signé les accords sur les mesures d'accompagnement dans le cadre du PSE et du PDV.

Maintenant que ces accords sont signés, le **SNEC** attend de la direction :

- qu'elle communique rapidement la liste des magasins qui seront soit fermés soit revendus afin de ne pas rajouter de l'incertitude à l'anxiété et qu'elle fasse preuve de pédagogie dans l'explication des mesures de cet accord aux personnes concernées par le PSE,
- qu'elle facilite les départs des volontaires et les accompagne dans leurs projets,
- qu'elle n'oublie surtout pas ceux qui resteront.

Aux travers des différentes commissions de suivi, le **SNEC** sera vigilant et intransigeant quant à l'application des mesures de ces accords, une fois que ceux-ci seront validés par l'administration.